



### CONCEPTION ET RÉDACTION

Mila Gomez, Raphaël Rivard et Mario Vézina

### COLLABORATEURS

Caroline Godin et Lise Mallette

### CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Karine Bellerive

On peut se procurer des exemplaires du présent document en communiquant avec :

MultiPrévention  
2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150  
Longueuil (Québec) J4N 1N7  
Tél. : 450 442-7763

Il est possible de télécharger ce document gratuitement à partir de notre site : [www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org)

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Toute reproduction d'un extrait de ce document doit être autorisée par écrit par MultiPrévention et porter la mention de sa source.

Bien que ce guide ait été réalisé à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, MultiPrévention, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission.

© Mai 2020 MultiPrévention

ISBN : 978-2-924694-29-9 Élaborer un programme de formation spécifique pour le SIMDUT 2015 (PDF)

ISBN : 978-2-924694-28-2 Élaborer un programme de formation spécifique pour le SIMDUT 2015 (version imprimée)

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2020


Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2020



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150  
Longueuil (Québec) J4N 1N7  
Tél. : 450 • 442 • 7763

979, av. de Bourgogne, bureau 570  
Québec (Québec) G1W 2L4  
Tél. : 418 • 652 • 7682

[www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org)

 Visitez-nous sur Facebook



**GUIDE**

# **ÉLABORER UN PROGRAMME DE **FORMATION SPÉCIFIQUE** POUR LE SIMDUT 2015**

Ash (C) Min. 89.80 %  
Non-volatile residue Max. 0.0020 %  
Water Max. 0.020 %  
Pesticide analysis (Chlorparathion-PNC) Max. 10 mg/l  
Pesticide analysis (Imidacloprid) Max. 5 mg/l

for pesticide residue analysis

### Dichloromethane

Dichlorométhane

Dichlormethan

Dichloormethaan

Diclorometano

Metilene cloruro

Diclorometano

Dichlormethan

Diklormetan

Product code **83665.320**

Batch Reserved

**15Z2499** Opened

Spec. guaranteed until **11.2018**

Filtered at 0.2 µm.  
Packaged under nitrogen  
stabilized with about 0.0020 % of  
2-methyl-2-butene.

# UN1593

## 2.5 l

CH<sub>2</sub>Cl<sub>2</sub> EC N° 200-838-9  
M.M. 84.93 S.D. 1.325 kg/l  
CAS 75-09-2 ADR 6.1. III

WWR International GmbH  
Gefahrstoffkennzeichnung 404 0-2001 Leuchtstoff 432 16385011

432 16385011



Frankenstr. 10 D-87571 Kallert, Bayern

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>ÉTAPE 1 Compléter les préalables à la formation spécifique</b>	<b>8</b>
<b>ÉTAPE 2 Prioriser le développement des fiches de formation spécifique</b>	<b>10</b>
<b>ÉTAPE 3 Développer les fiches de formation spécifique</b>	<b>12</b>
<b>ÉTAPE 4 Préparer et diffuser la formation</b>	<b>18</b>
<b>ÉTAPE 5 Effectuer le suivi de la formation</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 1 - Modèle de plan d'action</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 2 - Exemple de fiche de formation spécifique – Les gaz comprimés : Acétylène</b>	<b>22</b>
<b>Annexe 3 - Exemple de fiche de formation spécifique – Les acides : Acide chlorhydrique</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 4 - Exemple de fiche de formation spécifique – Les aérosols : WD 40</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 5 - Conseils généraux pour les produits dangereux</b>	<b>28</b>
<b>Références utiles</b>	<b>30</b>

# Avant-propos

Le SIMDUT 2015\* fixe les exigences relatives à la transmission des informations sur les produits dangereux utilisés au travail. Il vise à informer les travailleurs et les employeurs des dangers et des précautions à prendre associés à l'utilisation des produits dangereux. La disponibilité de l'information s'articule autour de 3 éléments :

1. La fiche de données de sécurité (FDS).
2. L'étiquetage des contenants.
3. La formation générale et spécifique.

Le système de classification du SIMDUT 2015 comporte 31 classes de dangers, lesquelles sont divisées en catégories, en sous-catégories et en types. Les dangers sont représentés par dix pictogrammes\*\* standardisés dont le pictogramme portant sur les matières infectieuses qui s'applique uniquement au Canada.

## Le SIMDUT est régi par des lois et règlements fédéraux et provinciaux

Au Québec, en vertu de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé ainsi qu'assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit également s'assurer que le travailleur ait les habiletés et les connaissances requises pour accomplir son travail de façon sécuritaire.



De plus, l'article 62.5 de la LSST précise l'obligation d'appliquer un programme de formation et d'information concernant les produits dangereux. Le contenu du programme de formation est dicté par le *Règlement sur l'information concernant les produits dangereux* (RIPD). Ce programme de formation doit être adapté aux travailleurs, aux particularités du lieu de travail ainsi qu'à la nature des produits dangereux utilisés. Au niveau fédéral, il y a la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et le *Règlement sur les produits dangereux* (RPD).

La formation comporte deux volets obligatoires :

**La formation générale :** elle consiste à présenter les responsabilités des différents intervenants ainsi que les éléments-clés reliés au SIMDUT 2015, soit la FDS, l'étiquetage des contenants, les pictogrammes et les classes de dangers.

**La formation spécifique :** elle doit être adaptée aux produits dangereux utilisés par les travailleurs et aux risques particuliers auxquels ceux-ci sont exposés dans le lieu de travail.

L'employeur doit aussi prévoir des rappels de formation périodiques et une mise à jour annuelle de son programme de formation.

\* (SIMDUT) Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail.

\*\* Le pictogramme environnement (peut être nocif dans le milieu aquatique) n'est pas présenté dans ce guide.

# Introduction



## La formation spécifique sur le SIMDUT 2015, est-ce vraiment nécessaire ?

La formation générale présente le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. On y explique les dangers et les mesures de contrôle habituellement recommandées pour chacune des catégories de produits. Toutefois, la manipulation des produits dangereux en entreprise requiert des connaissances et des habiletés supplémentaires.

Grâce à la formation spécifique, le travailleur va apprendre à utiliser de façon sécuritaire les produits dangereux, notamment :

- La méthode sécuritaire pour transvider le produit.
- Les endroits désignés pour l'entreposer ou en disposer.
- L'utilisation conforme des équipements mis à sa disposition pour se protéger ou manutentionner le produit.
- Les étapes à suivre pour faire un mélange ou pour récupérer de façon sécuritaire le produit.
- Etc.



**Bref, avec la formation spécifique, les consignes expliquées lors de la formation générale prennent enfin tout leur sens pour le travailleur.**

C'est pourquoi le législateur l'a prévu textuellement au RIPD. Seule la formation spécifique peut tenir compte des particularités du travail. Elle doit faire partie de l'entraînement à la tâche dès que des produits dangereux sont utilisés pour réaliser le travail.

Ce document propose donc une démarche structurée en 5 étapes et des outils pour vous aider à développer et mettre en place un programme de formation spécifique pour le SIMDUT 2015. Cette formation vous permettra de transmettre les informations nécessaires aux travailleurs afin d'assurer une utilisation sécuritaire des produits dangereux présents sur les lieux de travail, et ce, tout en respectant les obligations légales.

Pour y arriver, nous vous proposons d'élaborer un plan d'action (annexe 1) qui vous permettra de contrôler les étapes d'élaboration de votre programme de formation spécifique.



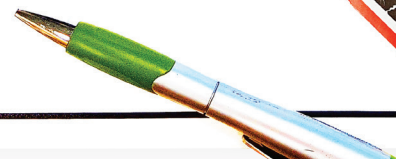
**Il est à noter que la démarche proposée n'est pas exhaustive. Il se peut que votre situation requiert une analyse plus approfondie selon la nature des produits utilisés dans le milieu de travail ou des procédés d'opérations utilisés.**

## À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse aux entreprises du secteur manufacturier qui utilisent des produits dangereux dans le cadre de leur production ou de toutes autres tâches connexes. Plus spécifiquement, il s'adresse aux personnes responsables de la formation des travailleurs ou du dossier SIMDUT, qui ont suivi au préalable la formation générale sur le SIMDUT 2015.

### Démarche en 5 étapes

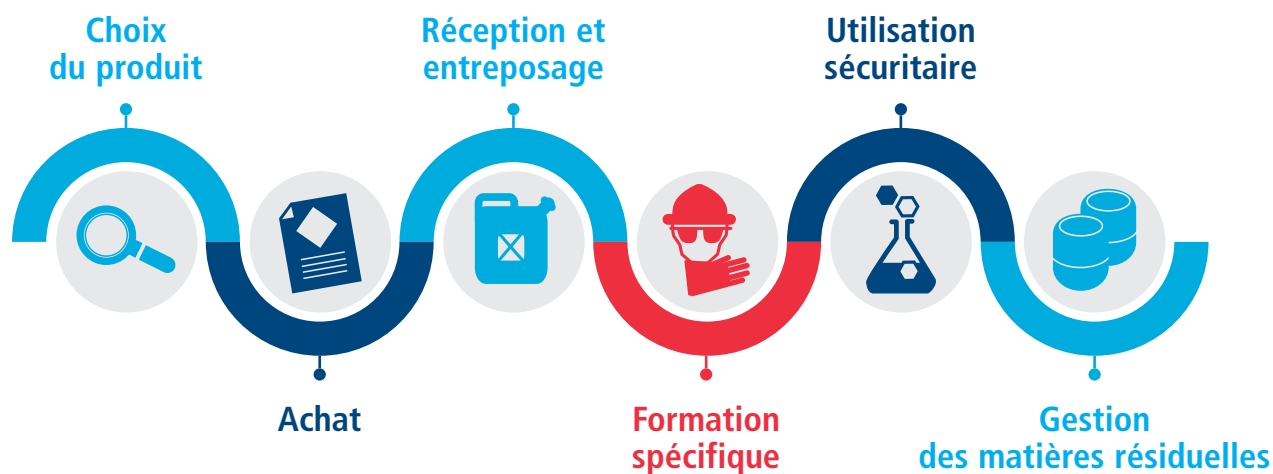
1	Compléter les préalables à la formation spécifique
2	Prioriser le développement des fiches de formation spécifique
3	Développer les fiches de formation spécifique
4	Préparer et diffuser la formation
5	Effectuer le suivi de la formation



# Étape 1

## Compléter les préalables à la formation spécifique

La gestion des produits dangereux comporte plusieurs volets dont il faut s'occuper, du choix des produits jusqu'à leur disposition.



Ce guide traite de la formation spécifique. Pour vous aider à rendre votre formation efficace, vous devez au départ vous assurer d'un entreposage sécuritaire des produits dangereux. À cette fin, nous vous recommandons de consulter notre guide « Entreposage des produits dangereux dans le secteur manufacturier ».

Voici sommairement les étapes pour assurer un entreposage sécuritaire :

### 1.1 Faire l'inventaire des produits dangereux

Avant de faire votre inventaire, il faut commencer par faire le ménage. On se débarrasse de ce qui suit : produits périmés, produits non utilisés ou dont nous n'avons plus besoin, contenants sans étiquette ou dont l'étiquette est illisible, contenants de résidus et de déchets dangereux accumulés au fil du temps.



**Il ne faut jamais éliminer les produits dangereux en les versant dans les égouts. Il faut faire appel à une entreprise spécialisée.**



Profitez de l'occasion pour vérifier l'étiquette des contenants. Chaque contenant d'origine et chaque contenant dans lequel un produit dangereux a été transvasé doit être étiqueté selon les exigences du SIMDUT 2015. Si l'étiquette du fournisseur est absente ou illisible et que vous avez bien identifié au préalable le produit, communiquez avec votre fournisseur pour obtenir une nouvelle étiquette ou apposer l'étiquette du lieu de travail. Vous devez toutefois disposer, à l'aide d'une entreprise spécialisée, les produits de nature inconnue ou incertaine.

Lors de l'inventaire, n'oubliez pas d'inclure, par exemple :

Les émissions fugitives	Les produits dangereux en système fermé	Les produits de consommation	Les matières résiduelles
Fumées de soudage	Système automatisé pour les ajouts de produits	Eau de javel	Mélange de solvants usés
Hydrogène se dégageant lors de la recharge d'une batterie	Canalisation de gaz naturel ou de propane	<i>Drano</i>	Huiles usées

## 1.2 Répertorier les produits dangereux

Il faut répertorier tous les produits dangereux entreposés dans l'entreprise ainsi que leur format et leur quantité. Afin de vous aider dans cette démarche, nous vous proposons de :

- Donner un code ou un numéro d'identification pour chaque emplacement.
- Indiquer ces emplacements sur un plan d'usine.
- Utiliser un tableau de compilation.

 **VOIR MON ESPACE**

Modèle adaptable de tableau de compilation



Ces données sont primordiales afin de planifier un aménagement sécuritaire de vos zones d'entreposage, et également pour bien planifier la formation spécifique.

## 1.3 Obtenir les FDS pour chaque produit dangereux et les rendre disponibles

La FDS est un document comportant 16 rubriques normalisées. Elle est transmise par le fournisseur du produit. Elle permet d'identifier et d'évaluer les risques auxquels les travailleurs qui utilisent des produits dangereux sont exposés. Elle doit être disponible en français et facilement accessibles pour l'ensemble des travailleurs.



Assurez-vous d'avoir les FDS à jour pour chacun de vos produits.

## 1.4 Entreposer les produits dangereux de façon sécuritaire

Afin d'assurer un entreposage sécuritaire de vos produits dangereux, certaines étapes doivent être respectées. Voici les principales :

- Identifier les catégories de produits dangereux en fonction des pictogrammes de danger.
- Déterminer les quantités totales pour chaque produit, le nombre et le type de contenants.
- Évaluer s'il y a des incompatibilités entre certains produits, ex. : produits inflammables et comburants.
- Déterminer des zones d'entreposage conformes, ex. : armoires de sécurité.

## 1.5 Donner la formation générale

Avant même de penser à la formation spécifique, il faut prévoir la formation générale.

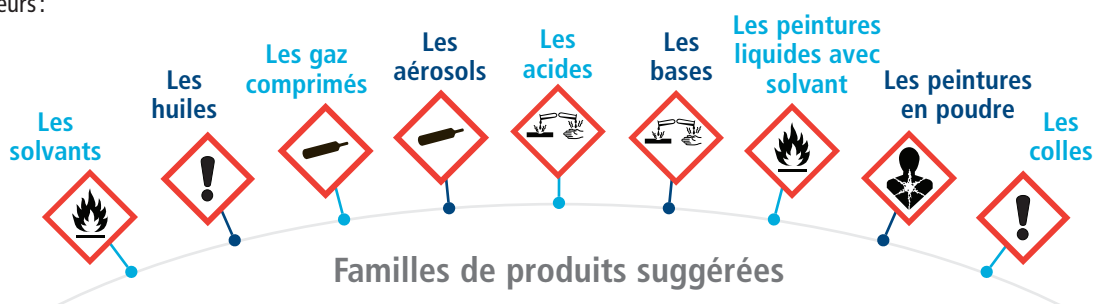
Cette formation doit porter sur les points suivants :

- Les droits et responsabilités des employeurs, travailleurs et fournisseurs.
- Les informations reliées au SIMDUT 2015 (pictogrammes, classes de danger ainsi que les étiquettes).
- Les informations contenues dans les FDS.

# Étape 2

## Prioriser le développement des fiches de formation spécifique

Afin de vous aider à prioriser le développement de vos fiches de formation, nous vous proposons d'élaborer vos fiches par famille de produits. Dans les entreprises des secteurs desservis par MultiPrévention, nous retrouvons principalement neuf familles de produits relativement faciles à distinguer par les travailleurs :



Si un produit dangereux ne fait pas partie des familles proposées ci-dessus, vous n'avez qu'à développer une fiche de formation spécifique propre à celui-ci.

Le regroupement de produits par famille vous permettra d'élaborer plus facilement les fiches de formation, puisque les consignes de prévention sont souvent similaires dans une même famille de produit.

En procédant une étape à la fois, par poste de travail, par département ou par groupes de produits similaires, cela facilitera l'harmonisation des consignes associées aux produits pour la formation spécifique. De plus, vous retrouverez aux annexes 2 à 4 des exemples de fiches déjà élaborées pour quatre de ces familles. Vous pouvez donc utiliser l'une de ces fiches, l'adapter à votre produit et aux particularités de la tâche. Il est également possible de regrouper plusieurs produits sur une même fiche de formation dans la mesure où les produits ont des caractéristiques similaires.

### Méthode pour établir l'ordre de l'élaboration des fiches

À l'intérieur d'une même famille (ex. : les solvants), vous pouvez débiter par les produits les plus fréquemment utilisés par les travailleurs (selon la durée d'exposition et la quantité utilisée). Les quantités achetées annuellement sont souvent un bon indice de leur niveau d'utilisation en entreprise.

### Critères de priorisation possibles

Votre méthode de priorisation pour développer les fiches d'une même famille de produits peut être choisie en fonction de plusieurs critères :

- La quantité de produit utilisée.
- La durée ou la fréquence d'utilisation.
- Le nombre d'incidents associés à des produits.
- Le nombre de travailleurs utilisant le produit.
- Le niveau d'exposition du travailleur aux produits :
  - Le port des ÉPI est-il critique pour éviter une surexposition du travailleur au produit ?
  - Le produit est-il utilisé en circuit fermé minimisant ainsi le contact avec le travailleur ?
- Le niveau de dangerosité des produits indiqué par le SIMDUT 2015 tant pour la santé (ex. : toxicité) que pour la sécurité (ex. : explosion, incendie).



Il n'y a pas vraiment de méthode universelle pour cibler les produits les plus prioritaires pour débiter la formation puisque le nombre, le type de produits et les modes opératoires varient pour chaque entreprise.

Il est donc nécessaire pour chaque entreprise d'y réfléchir au départ puis d'y aller avec les critères qui feront consensus.

## Voici un rappel vulgarisé de la signification des pictogrammes de danger

### Je nuis gravement à la santé



- Cancérogénicité
- Sensibilisation respiratoire
- Toxicité pour la reproduction
- Mutagénicité
- Danger par aspiration
- Toxique pour certains organes cibles - exposition unique ou répétée

### Je flambe



- Gaz, aérosols, liquides et solides inflammables
- Matières formant des gaz inflammables au contact de l'eau
- Liquides, solides et gaz pyrophoriques
- Peroxydes organiques (s'enflamment sous l'effet de la chaleur)
- Matières auto-échauffantes ou autoréactives

### J'altère la santé



- Sensibilisation cutanée
- Toxicité aiguë (nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou par inhalation)
- Irritation oculaire, cutanée ou respiratoire
- Toxique pour certains organes cibles - exposition unique

### Je suis sous pression



- Gaz sous pression

### Je ronge



- Matières corrosives pour les métaux
- Lésions oculaires graves
- Corrosion cutanée

### J'explose



- Matières autoréactives
- Peroxydes organiques (lesquels peuvent exploser sous l'effet de la chaleur)

### Je fais flamber



- Gaz, liquides et matières solides comburants

### J'empoisonne



- Toxicité aiguë (danger mortel ou toxique en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation)

### J'infecte



- Matières infectieuses présentant un danger biologique

# Étape 3

## Développer les fiches de formation spécifique



La fiche de formation spécifique porte sur les dangers et les mesures de prévention adaptées au travail à réaliser. Elle a comme objectif de faciliter la transmission de l'information et de former les travailleurs afin qu'ils puissent répondre aux 5 questions suivantes :

- 1 Quels sont les dangers associés au produit ?
- 2 Comment se protéger face à ces dangers ?
- 3 Comment entreposer et disposer des produits dangereux ?
- 4 Que doit-on faire en cas d'urgence ?
- 5 Comment accéder aux fiches de données de sécurité ?

Pour développer les fiches de formation spécifique, utilisez la FDS du produit et un modèle de fiche de formation spécifique (annexe 6) pour y transcrire les informations requises.

### VOIR MON ESPACE

Modèle adaptable d'une fiche de formation spécifique ainsi que tous les exemples de fiches de formation spécifique présentés dans ce guide.

À titre d'exemples, trois fiches de formation spécifique sont disponibles aux annexes 2 à 4 de ce guide, soit :

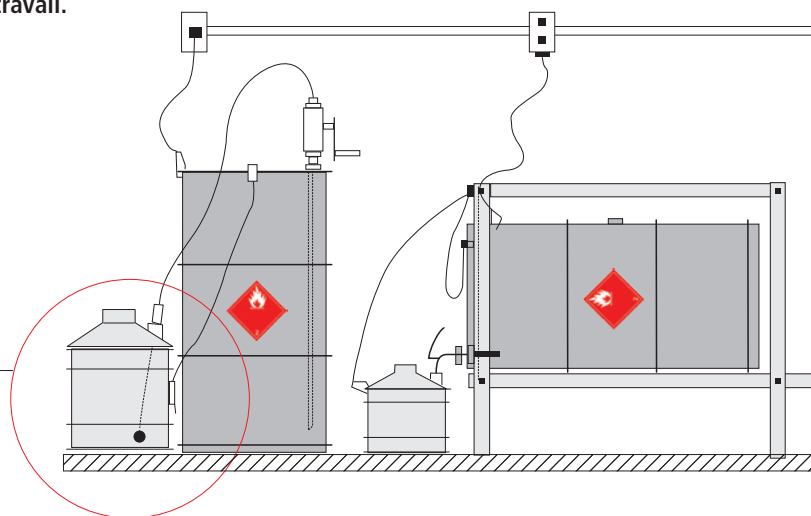
- Les gaz comprimés : Acétylène.
- Les acides : Acide chlorhydrique.
- Les aérosols : WD-40.

Le modèle de fiche, présenté aux pages 14 à 17, précise les consignes ainsi que les informations qui doivent être transcrites dans la fiche de formation spécifique.



Certains termes techniques dans la FDS sont parfois difficiles à comprendre. Il peut être nécessaire de vulgariser l'information de la FDS pour en faciliter la compréhension par les travailleurs. Par exemple, que veut dire une mise à la terre et une mise à la masse de façon concrète ? Il s'agit de « Grounder » les contenants afin de prévenir la formation d'étincelles et les risques d'incendies lors de l'écoulement d'une matière inflammable. Quelquefois, une image ou une photo vaut mille mots. Et surtout, évitez de transcrire l'information qui n'est pas pertinente à votre milieu de travail.

Exemple de mise à la masse



Exemple de mise à la terre



## Informations complémentaires pour l'élaboration des fiches de formation spécifique

Les équipements de protection individuelle (ÉPI) ne sont pas toujours clairement indiqués dans la FDS, car leur choix varie en fonction de la nature du produit, du contexte d'utilisation et du niveau d'exposition.

Vos ÉPI sont-ils adéquats ? Il est essentiel de vous en assurer, et ce, avant de débiter la formation spécifique.

Si vous avez besoin d'un complément d'information quant au choix des ÉPI, voici les options possibles afin d'obtenir des précisions :

- MultiPrévention – Service d'assistance téléphonique 450 442-7763.
- Répertoire toxicologique de la CNESST [reptox@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:reptox@cnesst.gouv.qc.ca) ou 1 888 330-6374.
- Fournisseurs spécialisés dans le domaine.



1 Indiquer le nom du produit tel qu'il apparaît dans la FDS.

2 Indiquer le nom du département ou poste de travail où le produit est utilisé.

3 Indiquer le nom usuel du produit (s'il y a lieu).

4 N° de référence du produit selon l'inventaire (s'il y a lieu).

#### QUELS SONT LES DANGERS ASSOCIÉS AU PRODUIT ?

[Sections 2 et 11 de la FDS]

5 Prendre une photo de l'étiquette du fournisseur et apposer ici.

6 Transcrire les mentions d'avertissement et de dangers ainsi que les risques à la santé que vous retrouverez aux sections 2 et 11 de la FDS.

#### COMMENT SE PROTÉGER FACE À CES DANGERS ?

[Section 2 de la FDS et particularités du lieu de travail]

7 Transcrire les conseils de prudence que vous retrouverez à la section 2 de la FDS. Ajouter au besoin les conseils de prudence spécifiques de votre milieu de travail.

#### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS

[Section 8 de la FDS et particularités du lieu de travail]

CONTEXTE D'UTILISATION	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	PHOTOS
8 Décrire sommairement le contexte d'utilisation du produit dans votre milieu de travail (type de tâche, durée, quantité de produit, etc.)	9 Transcrire les moyens de protection collectifs indiqués à la section 8 de la FDS, ainsi que les moyens spécifiques à votre milieu de travail.	10 Transcrire les équipements de protection individuelle (ÉPI) indiqués à la section 8 de la FDS, ainsi que les moyens spécifiques à votre milieu de travail. Indiquer le numéro de modèle correspondant aux ÉPI.	11 Prendre une photo des ÉPI utilisés dans votre milieu de travail et apposer ici.

Nom du produit (tel qu'il apparait dans la FDS) : <b>Acétone</b>	Nom du département ou poste de travail où le produit est utilisé : Peinture
Nom usuel du produit (s'il y a lieu).	N° de référence du produit selon l'inventaire : #67-64-1

### QUELS SONT LES DANGERS ASSOCIÉS AU PRODUIT ?

[Sections 2 et 11 de la FDS]

#### Étiquette du fournisseur :



#### Mention d'avertissement: **DANGER**

#### Mention de danger

- Liquide et vapeurs très inflammables.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

#### Risques à la santé - données toxicologiques

**Court terme** : irritation de la peau & des voies respiratoires, dépression du système nerveux central : maux de tête, nausées, étourdissements, vomissements.

**Long terme** : absorption cutanée & voies respiratoires, effets possibles sur la reproduction, fatigue, difficulté de concentration, traverse la barrière placentaire, effets possibles pour le foie et les reins.

### COMMENT SE PROTÉGER FACE À CES DANGERS ?

[Section 2 de la FDS et particularités du lieu de travail]

#### Conseils de prudence

- Tenir à l'écart de la chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, prises électriques, bref tout ce qui pourrait enflammer les vapeurs du liquide. Ne pas utiliser près des outils produisant des étincelles (ex. meuleuse, soudeuse, etc.).
- Utiliser les contenants étiquetés et les maintenir fermés de manière étanche après utilisation.
- Utiliser avec des équipements approuvés pour usage avec des matières inflammables (ex. antidéflagrants). Les équipements qui ont une composante électrique (ex. moteur ou éclairage) peuvent enflammer les vapeurs du liquide.
- Effectuer la mise à la masse et la mise à la terre lors du transvirement, pompage pour éviter les décharges électrostatiques.
- Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé ou avec un système de captation à la source.
- Éviter tout contact avec la peau et éviter d'inhaler : respecter le port des équipements de protection individuelle requis.

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS

[Section 8 de la FDS et particularités du lieu de travail]

CONTEXTE D'UTILISATION	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	PHOTOS
Nettoyage de pièces au département de peinture. Risques d'éclaboussures aux yeux et contact avec la peau. Exposition aux vapeurs de solvant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventilation générale du département.</li> <li>• Douche d'urgence et douche oculaire à proximité de la zone d'utilisation du produit [identifier l'endroit exact].</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lunettes de sécurité avec une visière ou lunettes étanches à coques.</li> <li>• Gants imperméables en néoprène [modèle #].</li> <li>• Masques à cartouches : vapeurs organiques [modèle #].</li> <li>• Tablier imperméable en néoprène [modèle #].</li> <li>• Chaussures ou bottes de sécurité.</li> </ul>	

## CONDITIONS D'UTILISATION DES ÉPI

- 12 Inscrire les conditions d'utilisation des ÉPI spécifiques à votre milieu de travail.

## MÉTHODES ET TECHNIQUES DE MANUTENTION ET D'UTILISATION AU POSTE DE TRAVAIL

[Sections 7 et 10 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- 13 Indiquer les méthodes et techniques de manutention et d'utilisation des produits dangereux spécifiques à votre milieu de travail tout en s'assurant qu'elles sont conformes aux sections 7 et 10 de la FDS.

## COMMENT ENTREPOSER ET DISPOSER DES PRODUITS DANGEREUX ?

[Sections 7 et 13 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- 14 Indiquer les zones d'entreposage ainsi que les procédures d'entreposage qui correspondent à votre milieu de travail tout en s'assurant qu'elles sont conformes aux sections 7 et 13 de la FDS.

- 15 Transcrire les informations relatives à la disposition des produits dangereux inscrites à la section 13 de la FDS. Indiquer également les procédures de disposition des produits dangereux spécifiques à votre milieu de travail.

## QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

[Section 4 de la FDS et particularités du lieu de travail]

INHALATION	16 Transcrire les informations relatives aux premiers soins indiquées à la section 4 de la FDS. Vérifier que les informations transcrites sont conformes avec les procédures spécifiques de votre entreprise, ex. : plan de mesures d'urgence, procédure en cas d'accident, procédure de premiers soins.
CONTACT AVEC LA PEAU	
CONTACT AVEC LES YEUX	
INGESTION	

## MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE [Section 6 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- 17 Inscrire votre procédure en cas de déversement ou de fuite, sinon, transcrire les informations relatives aux mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite inscrites à la section 6 de la FDS.

## AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

- 18 Inscrire les autres mesures de prévention spécifiques de votre entreprise.

## COMMENT ACCÉDER AUX FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ?

- 19 Inscrire la façon d'accéder aux FDS propre à votre lieu de travail.

Fiche de formation préparée par :	Date :
Signature :	Révision :

- 20 En complétant cette fiche, on peut constater que les équipements collectifs ou individuels recommandés ne sont pas en place ou différent de ce qui est présentement utilisé. Des correctifs devront être notés à votre plan d'action et implantés avant de débiter la formation spécifique avec les travailleurs. Vous devez vous assurer de la disponibilité au lieu de travail de tous les équipements ou fournitures suggérés dans cette fiche.

 *Note : cette fiche ne remplace pas la fiche de données de sécurité.*

## CONDITIONS D'UTILISATION DES ÉPI

Respecter le programme de protection respiratoire: test d'étanchéité, ajustement du masque, remplacement des cartouches, nettoyage, rangement, etc. Remplacer immédiatement les autres ÉPI lorsque l'usure ou le bris risque de provoquer un contact direct du produit avec la peau ou les yeux. Entreposer les ÉPI dans l'armoire prévue à cet effet.

## MÉTHODES ET TECHNIQUES DE MANUTENTION ET D'UTILISATION AU POSTE DE TRAVAIL

[Sections 7 et 10 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Ne pas fumer, boire ou manger au poste de travail pour éviter l'ingestion accidentelle du produit.
- Transvider dans un contenant compatible et approuvé.
- Effectuer la mise à la masse et la mise à la terre pour dissiper les charges électrostatiques lors du transvidage. Ce produit est très sensible à l'inflammation par décharge électrostatique.
- Utiliser seulement la quantité de solvant nécessaire pour une journée au poste de travail.
- Disposer les guenilles imbibées de solvant dans les poubelles approuvées et identifiées à cet effet.
- Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit. Jeter les gants jetables à l'endroit indiqué.
- Aviser votre superviseur dès qu'une situation vous semble anormale (ex. contenant non identifié, etc).
- Éviter le contact avec des agents oxydants forts (ex. peroxydes, acide chlorhydrique).
- Ne pas utiliser ce solvant à d'autres fins que celles prévues.

## COMMENT ENTREPOSER ET DISPOSER DES PRODUITS DANGEREUX ?

[Sections 7 et 13 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Entreposer dans un endroit approuvé frais, sec et ventilé. [Indiquer la présence d'une salle d'entreposage ou d'une armoire approuvée pour les solvants dans l'établissement]
- Entreposer à l'écart des rayons du soleil, de la chaleur, des étincelles et des matières incompatibles (ex. oxygène, etc.).
- Fermer hermétiquement les contenants ou barils.
- Disposer des solvants usés, des absorbants contaminés dans les contenants prévus à cet effet et selon la procédure.
- Vérifier la présence de fuite et aviser dès qu'il y a une situation qui semble anormale.
- Ne jamais déverser les résidus de solvants dans les égouts et ne pas jeter les absorbants contaminés dans les poubelles.

## QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

[Section 4 de la FDS et particularités du lieu de travail]

<b>INHALATION</b>	Déplacer la victime dans un endroit bien aéré, s'il n'y a pas de danger immédiat pour votre propre santé ou votre sécurité. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre (ex. centre antipoison, hôpital, etc.).
<b>CONTACT AVEC LA PEAU</b>	Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement sous la douche d'urgence de 15-20 minutes ou laver délicatement la région de la peau qui a été exposée avec de l'eau et un savon doux. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.
<b>CONTACT AVEC LES YEUX</b>	Rincer immédiatement à l'eau tiède pendant 15-20 minutes à l'aide de la douche oculaire tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles, s'il y a lieu. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.
<b>INGESTION</b>	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire vomir. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.

## MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE [Section 6 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Aviser votre supérieur immédiatement ou actionner l'alarme d'urgence et contacter les services d'urgence.
- Évacuer immédiatement la zone ciblée.
- Éviter toute source d'ignition à proximité (ex: chariot élévateur en fonction).

## AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

Le solvant usé doit être disposé dans le contenant prévu à cet effet et entreposé dans la salle des matières inflammables ou dans une armoire approuvée. Par la suite, il est récupéré par une firme spécialisée.

## COMMENT ACCÉDER AUX FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ?

- Consulter le cartable situé dans le local de premiers soins.
- Les FDS sont également disponibles sur Internet.

Fiche de formation préparée par :	Date :
Signature :	Révision :

 *Note: cette fiche ne remplace pas la fiche de données de sécurité.*

# Étape 4

## Préparer et diffuser la formation



La réussite d'une formation relève tout d'abord d'une bonne préparation. Cela ne s'improvise pas ! Si vous désirez être efficace et atteindre les objectifs fixés, la préparation de la formation est un incontournable. Voici les principaux points à considérer :

### 4.1 Veiller à rendre disponibles les équipements ou fournitures recommandés dans vos fiches de formation spécifique

Avant de débiter votre formation spécifique, vous devez vous assurer du bon fonctionnement des équipements de protection collectifs mis à la disposition des travailleurs tels que :

- Système de ventilation.
- Système d'aspiration.
- Système de mise à la terre.

Vous devez aussi veiller à rendre disponibles au poste de travail les équipements de protection individuelle qui sont recommandés dans vos fiches de formation. Ceux-ci doivent être en bonne condition et propres.

De plus, si vous recommandez dans vos fiches l'usage de fournitures particulières (ex. : des absorbants, un liquide savonneux pour détecter les fuites), il est important de s'assurer qu'elles sont accessibles aux employés et en quantité suffisante.

Cette étape est critique pour établir la crédibilité de votre formation et la rendre efficace.

### 4.2 Établir votre stratégie de formation

- Sélectionner un membre du personnel à titre de formateur en fonction de ses habiletés de communicateur, mais également pour ses connaissances reliées aux produits dangereux. Celui-ci peut être le chef d'équipe, le superviseur ou tout autre employé d'expérience.
- Adapter la formation à votre milieu de travail. Plus la formation spécifique sera adaptée à la réalité de vos employés, plus il sera facile de capter leur attention, de faciliter l'apprentissage et, ainsi, d'atteindre les objectifs fixés.

- Accorder à votre formateur le temps de préparation requis afin qu'il puisse intégrer le contenu à communiquer.
- Déterminer si la formation sera donnée par département ou par poste de travail. Il sera ainsi plus facile de déterminer le nombre de participants par groupe.
- Offrir individuellement, si possible, la formation lors de l'intégration du nouvel employé au poste de travail ou lors d'ajout d'un nouveau produit dangereux.
- Planifier la formation avec les superviseurs des départements ou des postes de travail concernés.
- Identifier les produits dangereux (fiches de formation spécifique) qui seront présentés lors de la formation spécifique au poste de travail.
- Évaluer les besoins d'avoir un support visuel comme une affiche au poste de travail, un cartable contenant les fiches de formation spécifique, des diapositives des fiches présentées à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette, une copie papier des fiches remises aux employés, etc.
- Prévoir les documents suivants :
  - Registre des présences afin de conserver une traçabilité des formations données.
  - Fiche d'évaluation afin d'obtenir les commentaires des participants.
  - Cahier pour prendre des notes lors de la formation.
  - Copie des procédures : procédure d'opération, plan de mesures d'urgence ou en cas de déversement accidentel, etc.
  - Matériel : cartable des FDS, modèles d'étiquettes, contenants de produits dangereux, équipements de protection individuelle, etc.

### 4.3 Organiser et diffuser la formation

Différentes options s'offrent à vous :

1. Au poste de travail.
2. En salle puis au poste de travail.

Si l'environnement de travail est trop bruyant ou qu'il y a beaucoup de va-et-vient, il sera fort probablement plus approprié de donner une partie de la formation en salle.

#### Au début de la formation :

- Accueillir les participants.
- Consigner les présences.
- Se présenter aux participants.
- Donner les consignes sur le déroulement de la formation spécifique (durée, documentation, etc.).
- Expliquer aux participants les objectifs visés par la formation spécifique (obligations légales, pratiques de travail sécuritaires, etc.).

#### Pendant la formation :

- Expliquer les fiches de formation spécifique.
- Présenter des exemples spécifiques au milieu de travail.
- Décrire des exemples d'accidents ou de situations à risques qui sont déjà survenus ou qui pourraient survenir.
- Utiliser des mises en situation qui vont faciliter l'apprentissage des participants.
- Noter les questions qui vous demandent de faire un suivi.
- Passer en revue toutes les étapes du travail ou de la tâche en expliquant les consignes de sécurité et en démontrant l'application des pratiques sécuritaires à adopter : faire la mise à la terre avant de transvider un produit, ou encore, attacher un cylindre de gaz, poser le détendeur et tester pour la présence de fuites, etc.
- Donner l'occasion à vos travailleurs de mettre en pratique les notions qui sont présentées afin de vous assurer de l'intégration des apprentissages.

#### Fin de la formation :

- Effectuer l'évaluation des apprentissages en posant, notamment, les 5 questions (page 12 du guide) et en validant que les participants ont bien assimilé l'information.
- Reprendre cette évaluation périodiquement sur les lieux de travail.
- Prendre le temps de collecter les commentaires des participants sur la formation reçue afin d'apporter des améliorations, le cas échéant.



**Il est important d'informer et de former vos secouristes et les membres de la brigade d'urgence sur les procédures à suivre en cas d'urgence ou de déversement.**



# Étape 5

## Effectuer le suivi de la formation



### Vérifier l'intégration des apprentissages et des bonnes pratiques

La formation SIMDUT générale et spécifique n'est pas une fin en soi ! À la suite de ces formations, l'employeur et plus particulièrement les superviseurs ont un rôle important à jouer au niveau du suivi. Le comité de santé et de sécurité (CSS) peut également y contribuer en participant à l'identification et à l'évaluation des risques reliés aux postes de travail ainsi qu'à la revue annuelle du programme de formation sur le SIMDUT 2015.

L'évaluation sur les lieux de travail réalisée de façon périodique est une bonne pratique qui permet de faire les rappels des notions de sécurité. Elle peut prendre différentes formes, par exemple :

- Effectuer des audits de conformité en utilisant les fiches de formation spécifique afin de vérifier si les consignes de sécurité prescrites sont respectées.
- Intégrer au formulaire d'inspection des critères d'observation reliés au SIMDUT : étiquetage conforme, port des ÉPI respecté, etc.
- Effectuer des observations préventives planifiées, etc.

À la suite de ces activités de prévention, les points à améliorer devront être notés sous la forme de plan d'action afin de s'assurer que les mesures correctives et préventives requises soient apportées. Le suivi peut être effectué lors des rencontres de la direction, de la production avec les superviseurs, ou encore lors des rencontres du CSS.

### Assurer la mise à jour annuelle du programme de formation

En vue de s'assurer de l'efficacité et de la continuité du programme de formation et d'information, l'employeur doit veiller à effectuer une mise à jour annuelle ou aussitôt que la situation le requiert, notamment dans les cas suivants :

1. Introduction d'un nouveau produit dangereux pour lequel les travailleurs n'ont pas reçu de formation ou d'information.
2. Changement sur le lieu du travail qui a un impact sur les méthodes de travail, sur les risques d'exposition à un produit dangereux ou sur la procédure à suivre en cas d'urgence.
3. Intégration d'un nouveau travailleur à la suite d'une embauche ou d'une mutation à un autre poste.
4. Survenance d'un accident ou d'un passé proche impliquant un produit dangereux.

# ANNEXE 1

## Modèle de plan d'action

ÉTAPES/ Activités à réaliser	Responsable(s)	Échéance
<b>1 COMPLÉTER LES PRÉALABLES À LA FORMATION SPÉCIFIQUE</b>		
Faire l'inventaire des produits dangereux.		
Répertorier les produits dangereux.		
Obtenir les FDS pour chaque produit et les rendre disponibles.		
Entreposer les produits dangereux de façon sécuritaire.		
Donner la formation générale.		
<b>2 PRIORISER LE DÉVELOPPEMENT DES FICHES DE FORMATION SPÉCIFIQUE</b>		
Classer les produits selon les 9 familles proposées dans le guide.		
Identifier les produits à prioriser selon les critères que vous avez retenus.		
<b>3 DÉVELOPPER LES FICHES DE FORMATION SPÉCIFIQUE</b>		
Compléter les 5 sections des fiches de formation spécifique en fonction des produits identifiés et des FDS.		
<b>4 PRÉPARER ET DIFFUSER LA FORMATION</b>		
Rendre disponibles aux postes de travail les équipements ou les fournitures recommandés dans vos fiches de formation spécifique.		
Établir votre stratégie de formation.		
Organiser et diffuser la formation au poste de travail.		
<b>5 EFFECTUER LE SUIVI DE LA FORMATION</b>		
Vérifier l'intégration des apprentissages et des bonnes pratiques.		
Analyser les commentaires des participants pour améliorer la formation.		
Assurer la mise à jour annuelle du programme de formation.		

 VOIR MON ESPACE

Modèle adaptable du plan d'action

# ANNEXE 2

## Exemple de fiche de formation spécifique Les gaz comprimés : Acétylène

Nom du produit tel qu'il apparaît dans la FDS: <b>Acétylène</b>	Nom du département ou poste de travail où le produit est utilisé: Maintenance
Nom usuel du produit (s'il y a lieu).	N° de référence du produit selon l'inventaire: CAS :74-86-2

**QUELS SONT LES DANGERS ASSOCIÉS AU PRODUIT ?** [Sections 2 et 11 de la FDS]



**Mention d'avertissement: DANGER**  
**Mentions de danger**

- Contient un gaz sous pression : peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Gaz extrêmement inflammable.
- Peut exploser même en l'absence d'air et/ou température élevée.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

**Risques à la santé - données toxicologiques**  
 Asphyxie en cas de fuite, car l'acétylène prend la place de l'oxygène.

**COMMENT SE PROTÉGER FACE À CES DANGERS ?** [Section 2 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Conseils de prudence**
- Entreposer dans un endroit bien ventilé.
  - Fermer le robinet après chaque utilisation, avant un déplacement et lorsque la bouteille est vide.
  - Installer un clapet antiretour de gaz et de flamme au niveau du chalumeau sur chaque ligne de gaz et respecter la pression recommandée par le fabricant lors de l'utilisation.
  - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - Protéger contre les rayons solaires et entreposer dans un endroit où la température ambiante n'excède jamais 52°C.
  - Utiliser uniquement avec du matériel prévu et approuvé pour usage avec l'acétylène.

**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS**  
 [Section 8 de la FDS et particularités du lieu de travail]

CONTEXTE D'UTILISATION	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	PHOTOS
<p>Coupage à la torche de façon ponctuelle.</p> <p>Note: les équipements de protection ne sont pas reliés directement au produit, mais plutôt au procédé de coupage qui génère divers contaminants selon la nature des matériaux chauffés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventilation générale.</li> <li>• Hotte de captation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lunette de sécurité (sous le masque de soudeur).</li> <li>• Masque de soudeur avec un numéro de teinte en fonction du procédé.</li> <li>• Masque avec filtre P-100 (modèle #).</li> <li>• Gants en cuir pour travail à chaud (modèle #).</li> <li>• Vêtement approuvé ISO 11611:2015 ou si non disponible 100 % coton ignifuge (modèle #).</li> <li>• Bottes de sécurité (modèle #).</li> </ul>	

**CONDITIONS D'UTILISATION DES ÉPI**

Respecter le programme de protection respiratoire: test d'étanchéité, ajustement des cartouches, nettoyage, rangement, remplacement du masque, etc.  
 Remplacer immédiatement les ÉPI lorsque l'usure ou le bris risque de provoquer un risque pour la santé ou la sécurité.  
 Entreposer les ÉPI dans l'armoire prévue à cet effet.

## MÉTHODES ET TECHNIQUES DE MANUTENTION ET D'UTILISATION AU POSTE DE TRAVAIL

[Sections 7 et 10 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Transporter les bouteilles en position verticale et bien attachées sur un chariot prévu à cet effet. Capuchons protecteurs en place.
- Ne jamais transporter les bouteilles avec leur détendeur installé, à moins qu'elles soient placées sur un chariot conçu à cette fin.
- Ne pas laisser tomber les bouteilles ni les laisser s'entrechoquer. De plus, ne pas traîner ou faire rouler les bouteilles.
- Les capuchons ne doivent jamais servir de point d'ancrage pour le soulèvement des bouteilles.
- Utiliser seulement avec du matériel prévu pour la pression de la bouteille.
- Vérifier la présence de fuites au manodétendeur, les tuyaux et les raccords avant l'utilisation. De l'eau savonneuse peut être utilisée avec les gaz inflammables. Vérifier que les tuyaux sont en bon état avant de débiter le travail. Ne jamais mettre de graisse ou d'huile sur les manodétendeurs ou tout autre endroit d'un procédé oxygaz.
- Ajuster la pression requise au manodétendeur à [X psi] puis ouvrir les robinets du chalumeau lentement avant de débiter.
- L'acétylène est un composé instable qui peut réagir violemment dans certaines conditions de température, de pression ou en cas de choc. Il peut y avoir une réaction explosive si le produit est chauffé ou exposé à un incendie. C'est pourquoi le gaz est dissout dans un matériel poreux contenant de l'acétone et mis sous pression dans la bouteille. Remettre la bouteille en position debout, si elle est couchée, et attendre au moins 2 heures avant de l'utiliser.
- Toujours utiliser un briquet à friction pour l'allumage de la torche.
- Changer la bouteille lorsque le détendeur affiche [X psi].

## COMMENT ENTREPOSER ET DISPOSER DES PRODUITS DANGEREUX ?

[Sections 7 et 13 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Les bouteilles doivent être tenues à l'écart de toute source de chaleur.
- Les bouteilles doivent être munies du capuchon protecteur des soupapes quand elles ne sont pas utilisées.
- Les bouteilles doivent être debout et solidement retenues en place.
- Tenir à l'écart des matières oxydantes (ex : oxygène).
- Assurez-vous de bien identifier les bouteilles vides et de les entreposer à l'écart des bouteilles pleines.
- Disposer des bouteilles vides ou endommagées auprès de votre fournisseur.

## QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

[Section 4 de la FDS et particularités du lieu de travail]

INHALATION	Déplacer la victime dans un endroit bien aéré, s'il n'y a pas de danger immédiat pour votre propre santé ou votre sécurité. Maintenir la victime au chaud et au repos. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre (ex. centre antipoison, hôpital, etc.).
CONTACT AVEC LA PEAU	Le liquide peut causer des gelures. Si une exposition au liquide cause des gelures, réchauffer immédiatement les parties gelées avec de l'eau chaude ne dépassant pas 41°C (105°F). La température de l'eau doit être tolérable pour une peau normale. Continuer à réchauffer la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'au retour de la coloration et des sensations dans la zone touchée. En cas d'une exposition massive, retirer les vêtements tout en prenant une douche à l'eau tiède. Obtenir une évaluation médicale et un traitement dès que possible.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières écartées du globe oculaire pour s'assurer que toutes les surfaces sont rincées abondamment. Consulter immédiatement un ophtalmologiste ou un médecin.
INGESTION	L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

## MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE [Section 6 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Aviser votre supérieur immédiatement ou actionner l'alarme d'urgence.
  - Éteindre toute source d'ignition si cela est sécuritaire et ventiler la zone de la fuite du gaz.
  - Évacuer la zone et attendre les secours d'urgence.
- Note: en cas de fuite de gaz inflammable, ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.*

## AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

## COMMENT ACCÉDER AUX FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ?

- Consulter le cartable situé dans le local de premiers soins.
- Les FDS sont également disponibles sur Internet.

Fiche de formation préparée par :	Date :
Signature :	Révision :

 *Note: cette fiche ne remplace pas la fiche de données de sécurité.*

# ANNEXE 3

## Exemple de fiche de formation spécifique Les acides : Acide chlorhydrique



### SIMDUT FICHE DE FORMATION SPÉCIFIQUE Les acides

Nom du produit tel qu'il apparaît dans la FDS : **Acide chlorhydrique solution aqueuse 37%** / Nom du département ou poste de travail où le produit est utilisé : Peinture : lavage des pièces

Nom usuel du produit (s'il y a lieu). / N° de référence du produit selon l'inventaire : CAS 7647-01-0

#### QUELS SONT LES DANGERS ASSOCIÉS AU PRODUIT ? [Sections 2 et 11 de la FDS]

**Étiquette du fournisseur :**

**ACIDE CHLORHYDRIQUE**

**DANGER**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut être corrosif pour les métaux.

**Conseils de prudence**

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/les vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**Premier soins**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :** enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau courante.

**EN CAS D'INHALATION :** transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Pour plus de renseignements, consulter la fiche de données de sécurité

**Mention d'avertissement : DANGER**

- Mentions de danger**
- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
  - Peut irriter les voies respiratoires.
  - Peut être corrosif pour les métaux.

**Risques à la santé - données toxicologiques**

**Court terme :** l'acide n'est pas absorbée dans l'organisme, son action est locale en détruisant les tissus (brûle la peau).

**Long terme :** les vapeurs et le brouillard peuvent causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Les fortes concentrations peuvent causer de l'œdème pulmonaire.

#### COMMENT SE PROTÉGER FACE À CES DANGERS ? [Section 2 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Conseils de prudence**
- Utiliser dans un endroit bien ventilé.
  - Utiliser avec les équipements de protection recommandés pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.
  - Ne pas respirer les vapeurs/brouillards/aérosols.

#### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS [Section 8 de la FDS et particularités du lieu de travail]

CONTEXTE D'UTILISATION	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	PHOTOS
Lavage des pièces dans un bain de trempage contenant une solution d'acide chlorhydrique dilué à 10% v/v. Les pièces sont disposées dans un panier puis à l'aide d'un appareil de levage, elles sont déposées dans un bain de trempage pendant 30 minutes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventilation générale et hotte de captation située derrière le bain de trempage.</li> <li>• Douche d'urgence et douche oculaire à proximité de la zone d'utilisation du produit [identifier l'endroit exact].</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Masque facial complet avec cartouches contre les gaz acides (modèle #).</li> <li>• Gants de nitrile ou de néoprène (modèle #).</li> <li>• Tablier en néoprène (modèle #).</li> <li>• Chaussures ou bottes de sécurité selon le niveau de risque (modèle #).</li> </ul>	

**CONDITIONS D'UTILISATION DES ÉPI**

Respecter le programme de protection respiratoire : test d'étanchéité, ajustement du masque, remplacement des cartouches, nettoyage, rangement, etc.

Remplacer immédiatement les autres EPI lorsque l'usure ou le bris risque de provoquer un contact direct du produit avec la peau ou les yeux.

Entreposer les ÉPI dans l'armoire prévue à cet effet.

## MÉTHODES ET TECHNIQUES DE MANUTENTION ET D'UTILISATION AU POSTE DE TRAVAIL

[Sections 7 et 10 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Ne pas fumer, boire ou manger au poste de travail.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Ne pas porter de lentilles cornéennes.
- Le produit peut violemment réagir s'il est mélangé avec d'autres produits chimiques.
- Manipuler à l'abri des bases et d'autres matières incompatibles.
- Lors de la dilution, toujours ajouter lentement l'acide à l'eau, ne jamais faire l'inverse.

## COMMENT ENTREPOSER ET DISPOSER DES PRODUITS DANGEREUX ?

[Sections 7 et 13 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Entreposer dans l'armoire approuvée pour l'acide chlorhydrique. À l'écart des matières incompatibles : bases fortes, comburants puissants, alcalis, amines et métaux.
- Entreposer dans un contenant résistant aux acides, en bonne condition et fermé hermétiquement.
- Vérifier la présence de fuite et aviser dès qu'il y a une situation qui semble anormale.
- Ne jamais déverser les résidus d'acides dans les égouts.
- Ne pas jeter les contenants ou les produits neutralisants contaminés dans les poubelles. Suivre la procédure à cet effet.

## QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

[Section 4 de la FDS et particularités du lieu de travail]

INHALATION	Déplacer la victime dans un endroit bien aéré s'il n'y a pas de danger pour votre santé ou votre sécurité. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre (ex. centre antipoison, hôpital, etc.).
CONTACT AVEC LA PEAU	Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 30 minutes. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 30 minutes à l'aide de la douche oculaire tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles si elles peuvent facilement être enlevées. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.
INGESTION	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.

## MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE

[Section 6 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Aviser votre supérieur immédiatement ou actionner l'alarme d'urgence et contacter les services d'urgence.
- Évacuer et ventiler la zone du déversement.
- Porter les équipements protecteurs appropriés et neutraliser avec précaution en utilisant le neutralisant prévu pour cet acide, etc.

## AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

## COMMENT ACCÉDER AUX FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ?

- Consulter le cartable situé dans le local de premiers soins.
- Les FDS sont également disponibles sur intranet.

Fiche de formation préparée par:	Date:
Signature:	Révision:

 Note : cette fiche ne remplace pas la fiche de données de sécurité.

# ANNEXE 4

## Exemple de fiche de formation spécifique Les aérosols : WD-40

Nom usuel du produit: <b>WD-40 en aérosol</b>	Nom du département ou poste de travail où le produit est utilisé: Maintenance
Nom usuel du produit (s'il y a lieu).	N° de référence du produit selon l'inventaire: # 64742-47-8

### QUELS SONT LES DANGERS ASSOCIÉS AU PRODUIT ?

[Sections 2 et 11 de la FDS]

#### Étiquette du fournisseur:

**WD-40**  
Company

**DANGER**

Aérosol extrêmement inflammable.  
Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage. Ne pas fumer.  
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
Ne pas perforez ni brûler, même après usage.  
Éviter de respirer la brume ou les vapeurs.  
Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.

En cas de contact avec la peau et les yeux, rincez à l'eau.  
En cas d'inhalation et d'irritation, emmenez la personne à l'air frais.  
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Appelez immédiatement un centre antipoison.

Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des oxydants et sources de chaleur.

#### Mention d'avertissement: **DANGER**

##### Mentions de danger

- Extrêmement inflammable.
- Contient un gaz sous pression : peut exploser sous l'effet de la chaleur.

##### Risques à la santé - données toxicologiques

- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration par les voies respiratoires.
- Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
- De fortes concentrations peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central : maux de tête, étourdissements, nausées.
- Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une faible irritation ainsi que des dermatites.
- Irritant pour les yeux.

### COMMENT SE PROTÉGER FACE À CES DANGERS ?

[Section 2 de la FDS et particularités du lieu de travail]

#### Conseils de prudence

- Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage.
- Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Ne pas perforez, écraser ou incinérer les contenants même lorsqu'ils sont vides.
- Éviter de respirer le brouillard ou les vapeurs.
- Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé ou à l'extérieur.

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS

[Section 8 de la FDS et particularités du lieu de travail]

CONTEXTE D'UTILISATION	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIFS	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	PHOTOS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Employés de la maintenance.</li> <li>• Utilisation ponctuelle de courte durée pour la lubrification des pièces et différents mécanismes reliés aux machines ainsi qu'aux équipements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventilation générale.</li> <li>• Douche oculaire à proximité de la zone d'utilisation du produit [identifier l'endroit exact].</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lunettes de sécurité hermétiques avec protection latérale.</li> <li>• Gants de nitrile si risque de contact avec la peau (modèle #).</li> <li>• La protection respiratoire n'est habituellement pas requise lorsque le produit est utilisé de façon ponctuelle (usage normal) avec une ventilation adéquate.</li> </ul> <p>En cas d'utilisation prolongée ou si le travailleur en sent le besoin, aviser votre superviseur afin d'appliquer d'autres mesures préventives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer les tâches à l'extérieur, si possible.</li> <li>- Ventilation générale.</li> <li>- Captation à la source.</li> <li>- Masque à cartouches : vapeurs organiques (modèle #).</li> </ul>	

#### CONDITIONS D'UTILISATION DES ÉPI

Remplacer immédiatement les ÉPI lorsque l'usure ou le bris risque de provoquer un contact direct du produit avec la peau ou les yeux.

## MÉTHODES ET TECHNIQUES DE MANUTENTION ET D'UTILISATION AU POSTE DE TRAVAIL

[Sections 7 et 10 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Ne pas fumer lors de l'utilisation de ce produit afin de prévenir les risques d'incendie ou d'explosion.
- Ne pas boire ni manger pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver les mains après manipulation.
- Toujours conserver le bouchon de sécurité sur la canette lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Débrancher les outils électriques, les moteurs, les appareils avant de vaporiser ou de mettre le contenant près de toute source d'électricité afin de prévenir l'inflammation du produit.
- Peut réagir avec des oxydants forts (ex. chlore).

## COMMENT ENTREPOSER ET DISPOSER DES PRODUITS DANGEREUX ?

[Sections 7 et 13 de la FDS et particularités du lieu de travail]

- Conserver ce produit dans un endroit frais et bien ventilé. À l'écart des rayons du soleil, de la chaleur, des étincelles, des matières incompatibles (ex. : matières comburantes).
- Toujours ranger les canettes d'aérosol dans les armoires ou cages grillagées prévues à cet effet.
- Disposer des canettes d'aérosol vides dans les contenants prévus à cet effet.

Ranger les aérosols  
dans les armoires  
prévues à cet effet



## QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

[Section 4 de la FDS et particularités du lieu de travail]

INHALATION	Déplacer la victime dans un endroit bien aéré s'il n'y a pas de danger immédiat pour votre propre santé ou votre sécurité. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre (ex. centre antipoison, hôpital, etc.).
CONTACT AVEC LA PEAU	Retirer les vêtements contaminés. Rincer ou laver la région de la peau qui a été exposée avec de l'eau et un savon doux. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement à l'eau tiède pendant 15-20 minutes à l'aide de la douche oculaire, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles, s'il y a lieu. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.
INGESTION	Danger d'aspiration, ne pas faire vomir. Communiquer avec le superviseur et un secouriste pour enclencher la procédure à suivre.

## MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE [Section 6 de la FDS et particularités du lieu de travail]

Les canettes qui s'écoulent devraient être mises dans un sac en plastique ou dans un seau ouvert jusqu'à ce que la pression se soit dissipée. Contenir et recueillir le liquide avec un absorbant inerte et le placer dans un contenant jusqu'à son élimination. Nettoyer minutieusement l'endroit contaminé. Disposer selon les dispositions réglementaires prévues.

## AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

## COMMENT ACCÉDER AUX FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ?

- Consulter le cartable situé dans le local de premiers soins.
- Les FDS sont également disponibles sur Internet.

Fiche de formation préparée par :	Date :
Signature :	Révision :

 Note : cette fiche ne remplace pas la fiche de données de sécurité.

# ANNEXE 5

## Conseils généraux pour les produits dangereux

Vous trouverez ci-dessous des mesures générales de prévention à appliquer lors de l'usage des produits dangereux. Elles vous sont proposées pour faciliter la création de vos fiches de formation spécifique. Il est néanmoins important de prendre toujours en compte l'étiquette ainsi que la fiche de données de sécurité des produits utilisés pour valider votre fiche de formation spécifique.

### Conseils pour tous les produits dangereux

- Ne pas manger ou boire au poste de travail pour éviter l'ingestion accidentelle du produit.
- Réduire au minimum l'exposition au produit dangereux en :
  - ne conservant que la quantité utile pour une journée au poste de travail
  - s'assurant d'avoir une bonne ventilation générale
  - maintenant le contenant fermé de manière étanche
- Porter les équipements de protection individuelle (ÉPI) recommandés [les indiquer sur la fiche ainsi que leur contexte d'utilisation].
- Prévenir tout contact avec les produits incompatibles [les indiquer].
- Entreposer les produits dans un endroit frais, sec et bien ventilé [spécifier l'endroit].
- Disposer du produit et des ÉPI contaminés selon la procédure établie [spécifier].
- Suivre la procédure en cas de déversement [spécifier].
- Appliquer les premiers soins et premiers secours recommandés [spécifier et détailler selon la voie d'exposition]



**La section X du RSST (art. 70 à 99) établit, de façon claire, les règles à suivre pour manutentionner de façon sécuritaire certains produits dangereux notamment pour :**

- Les gaz comprimés
- Les matières inflammables (ex. solvants ou peintures liquides avec solvant)
- Les matières corrosives (ex. les acides et les bases)

**Vous pouvez la consulter pour vous aider à rédiger vos fiches de formation spécifique.**

# Références utiles

## Législation

Loi sur la santé et la sécurité du travail, S-2.1

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, S-2.1, R.8.1

Loi sur les produits dangereux L.R.C. (1985), ch. H-3

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17

## Publications

Guide: Entreposage des produits dangereux dans le secteur manufacturier

Fiche: SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fiche: Implanter le SIMDUT 2015 en 6 étapes

Fiche: Réduire les effets à la santé et les risques d'incendie attribuables aux solvants

Fiche: Se préparer à intervenir efficacement lors d'un déversement

Fiche d'inspection: Produits chimiques

Les publications de MultiPrévention sont accessibles à l'adresse suivante: [www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org).





AMTA  
ADDITIONAL  
FOR AMERICAN  
PAPER MACHINERY

80  
81



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150  
Longueuil (Québec) J4N 1N7  
Tél. 450 442-7763

979, av. de Bourgogne, bureau 570  
Québec (Québec) G1W 2L4  
Tél. 418 652-7682

[www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org)

